

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauvété

dossier n° DP 042 260 25 R 8015

date de dépôt : 24 juillet 2025

demandeur : DALLE Benoît

pour : 6 panneaux photovoltaïques

Adresse du terrain : 497 Grézolette 42260 Saint-Martin-la-Sauvété

ARRÊTÉ

**De non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint Martin la Sauvété**

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauvété,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la déclaration préalable - déposée le 24 juillet 2025 par M. DALLE Benoit

Vu l'objet de la demande :

- Installation de 6 panneaux photovoltaïques
- Sur un terrain situé 497 Grézolette à Saint-Martin-la-Sauvété (42260) ;

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 25 juillet 2025 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 24 août 2025

Le Maire,

Marius DAVAL

